



**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2016

DELIBERATION N° 2016-007

**PERSONNEL COMMUNAL : SUPPRESSION D'UN POSTE
D'ATTACHE TERRITORIAL – DIRECTION DE L'URBANISME**

Présents :

*M. Gérard GUILLE, Mme Jeann
M. Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine
CASIER, Mr Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, M. André ARDIOT, Daniel SCHREIBER,
Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Michel
PINJON, M. Gilles GUILLAUME, Mme Denise DAVID, Mr Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON,
Mrs. René-Jean Cullier de Labadie, Didier GIARD, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Stéphane RABANY*

Absents représentés :

*Monsieur Valère VILLA, représenté par Monsieur Christian FOSSEYEUX.
Madame Marie-Laure HIRON, représentée par Monsieur Gilles GUILLAUME.*

Absente excusée :

Madame Marie-Renée AUROUSSEAU

Madame Catherine CASIER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de ces mêmes collectivités ou établissements ;

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Considérant la nouvelle organisation des territoires,

Considérant le transfert de compétences à l'Etablissement Public Territorial en matière de PLU ;

Considérant que la commune doit ajuster ses besoins en personnel en fonction de cette nouvelle répartition des compétences ;

Vu la consultation du comité technique en date du 2 février 2016 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré ;


22 VOIX POUR - 6 VOIX CONTRE

Article 1 : Décide de la suppression d'un poste d'attaché territorial à compter du 1^{er} avril 2016 et de la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Attaché territorial	A	5	4	Temps complet

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Madame le Trésorier principal de Chennevières-sur-Marne.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire, Vice-Président du Territoire T11,
Gérard GUILLE

A circular official stamp of the Municipality of Villecresnes is partially obscured by a large, dark, handwritten signature. The stamp contains the text 'VILLECRESNES' and 'MAIRIE'.